

Réunion du 25 juin 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 68
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES dit CABANOT), Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Jeanne LUGA (pouvoir à M. François MATEOS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme Christine LABORDE), Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie-Hélène MAREST, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 7 : ZONE EUROLACO 1 : VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AE 559
SUR LA COMMUNE D'ARTIX A LA SOCIETE OLANO SERVICES**

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Dans un courrier en date du 6 mars 2018, M. Jean-Michel OLANO, directeur général de la société OLANO SERVICES (Groupe OLANO), informait M. le Président de son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée, sur la commune d'Artix, AE 559 d'une superficie de 1 765 m² située sur la zone Eurolacq 1. Le groupe OLANO compte 2 300 personnes en France, Espagne, Portugal et Italie. Il intervient uniquement dans l'agro-alimentaire.

Le groupe OLANO est propriétaire de la société CONDIPACK (depuis l'été 2017) attenante à la parcelle AE 559 et a un important projet de développement.

L'entreprise souhaite entrer dans un projet AIB (American Institute of Baking) qui est un référentiel reconnu d'audit de sécurité alimentaire dans l'industrie agro-alimentaire. Pour cela, les salles de conditionnement doivent être conçues comme des salles blanches, les vestiaires doivent être réaménagés, les flux repositionnés pour respecter la marche en avant, etc. Ce projet passe également par l'automatisation du conditionnement en fin de ligne et par l'augmentation des capacités de stockage.

Le montant des investissements prévus est d'environ cinq millions d'euros.

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble des travaux et d'avoir la place suffisante pour la circulation des poids lourds, OLANO SERVICES a besoin de la parcelle AE 559. Cette parcelle restera en partie boisée et ne sera utilisée que dans sa partie attenante à la société, ceci pour maintenir un espace tampon entre les bâtiments industriels et la maison située sur la parcelle AE 189.

Le prix de vente proposé est de 20 € HT/m², soit 35 300 € HT. Dans un courrier en date du 15 décembre 2017, France Domaine donne un avis favorable à cette transaction.

L'engagement de la communauté de communes à vendre le terrain aux conditions ci-dessus énoncées est accordé pour un délai maximum d'un an à compter de la date de la présente délibération. A l'échéance fixée, si l'acte authentique de transfert de propriété n'est pas conclu, cet accord sera caduc et la présente délibération sera tacitement abrogée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente de la parcelle située sur la zone Eurolacq 1, cadastrée AE 559 sur la commune d'Artix, d'une superficie de 1 765 m², à la société OLANO SERVICES,
- **de fixer** le prix de vente à 20 €/m² HT,
- **de prendre acte** du délai d'un an accordé pour réaliser le transfert de propriété,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, permis d'aménager modificatif de la zone, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.),
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/06/2018